



DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE DOURBIES

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2022 à 17 h.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 5 décembre 2022

Nombre de conseillers : - En exercice : 11

Présents : 7

Procuration : 1

Votants : 8

Secrétaires de séance :

Marjolaine VAUCHER

Marc SAUVAIRE

NOM	Présent	Procuration	NOM	Présent	Procuration
LEBEAU Irène	Oui		RAGUES Christian	Non	
ALBE Jean-Luc	Non	ESCANDE	SANCH Chantal	Non	
BALSAN Laurent	Oui		SAUVAIRE Marc	Oui	
ESCANDE Renaud	Oui		THERIC Corinne	Oui	
JOSSINET Gaëlle	Oui		THION Jean-Claude	Oui	
PONCELET Jean-Marie	Non				

En préalable, Mme le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : cession d'une étrave de chasse-neige usagée qui n'est plus utilisée par les services techniques.

Demande acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2022

NOM	Pour	Contre	Abstention	NOM	Pour	Contre	Abstention
LEBEAU Irène	1			RAGUES Christian	0		
ALBE Jean-Luc	1			SANCH Chantal	0		
BALSAN Laurent	1			SAUVAIRE Marc	1		
ESCANDE Renaud	1			THERIC Corinne	1		
JOSSINET Gaëlle	1			THION Jean-Claude			1
PONCELET Jean-Marie	0						
RESULTAT	7		1				

2) Demande exonération loyers bar-épicerie

Mme Florence SIMONET, gérante du bar-épicerie-point de rencontre, a demandé une remise gracieuse de la commune sur son loyer, compte-tenu de difficultés de trésorerie dues à l'augmentation des frais de fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'énergie.

Proposition d'accorder une remise du loyer du bar-épicerie-Pt de rencontre (250€) et du gîte (73.04€) pendant 5 mois, soit du mois de novembre 2022 au mois de mars 2023 inclus.

Approuvé à l'unanimité.

3) Tarif convention mise à disposition Gîte communal

Lors de la reprise de l'activité bar-épicerie-point de rencontre par Mme SIMONET, le bail de l'établissement avait été transmis mais il ne fait pas mention du gîte d'étape.

Il convient par conséquent de signer une nouvelle convention de mise à disposition. Mme le Maire propose de fixer le tarif du loyer mensuel, qui était de 73.04€ à 75€.

Approuvé à l'unanimité.

4) Dissimulation réseaux secs aux Laupies

Le projet envisagé a fait l'objet d'une évaluation par le SMEG :

- Travaux d'Eclairage Public 22-105-TEP-COR : 19 800,00 € TTC, **soit 396,00 € TTC** d'études
- Electricité 22-105-DIS : 213 600,00 € TTC, **soit 2 136,00 € TTC** d'études
- Génie civil Télécom 22-105-TEL : 81 600,00 € TTC, **soit 571,20 € TTC** d'études

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le projet n'est que faiblement éligible à subventions, le reste à charge estimé pour la commune s'élève à **172 000€** en retenant toutes les options. Mme le Maire propose de lancer les études et d'affiner les décisions une fois réalisées.

NOM	Pour	Contre	Abstention	NOM	Pour	Contre	Abstention
LEBEAU Irène	1			RAGUES Christian	0		
ALBE Jean-Luc	1			SANCH Chantal	0		
BALSAN Laurent	1			SAUVAIRE Marc	1		
ESCANDE Renaud	1			THERIC Corinne	1		
JOSSINET Gaëlle		1		THION Jean-Claude	1		
PONCELET Jean-Marie	0						
RESULTAT	7	1					

5) Dissolution du budget M49

Dans le cadre du transfert de l'eau à la communauté de communes, le budget M49 de l'eau et l'assainissement de la commune doit être dissout à la fin de l'exercice. Il est possible alors de créer un nouveau budget M49 de fonctionnement **ou** d'intégrer la gestion des dépenses de fonctionnement de l'eau et de l'assainissement dans le budget général M14, avec une comptabilité analytique.

Cette seconde option est retenue.

NOM	Pour	Contre	Abstention	NOM	Pour	Contre	Abstention
LEBEAU Irène	1			RAGUES Christian	0		
ALBE Jean-Luc			1	SANCH Chantal	0		
BALSAN Laurent			1	SAUVAIRE Marc			1
ESCANDE Renaud			1	THERIC Corinne			1
JOSSINET Gaëlle			1	THION Jean-Claude	1		
PONCELET Jean-Marie	0						
RESULTAT	2		6				

6) Autorisation de mandatement investissement avant le vote du budget

Aucune dépense d'investissement ne pouvant être engagée avant le vote du budget 2023 qui n'interviendra pas avant le mois d'avril 2023, proposition d'autoriser les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant voté au budget 2022, ce qui permettra d'honorer les factures auprès des fournisseurs sans attendre le vote du budget.

Approuvé à l'unanimité

7) Décision modificative du budget

Point supprimé car il n'y a pas lieu de faire une modification.

8) Paiement mensuel des caravanes à l'année au camping

Il était possible jusque-là pour les usagers qui ont des caravanes à l'année au camping La Pensière de faire un paiement mensuel directement auprès de la trésorerie du Vigan.

Du fait de la suppression de la trésorerie du Vigan, ces procédures sont traitées au Service de Gestion Comptable de Quissac à partir de janvier 2023 et ce paiement mensuel ne sera plus possible. Afin de ne pas mettre en difficulté les redevables concernés, Mme le maire propose de procéder à une mensualisation au niveau communal à partir du 1^{er} janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité

9) Bilan camping

Le camping apporte une recette de 52000€ en 2022. Ces recettes permettent d'abonder de budget général. Le bilan est très positif. La fréquentation a été un peu inférieure à celle de l'an passé, avec une grosse concentration saisonnière habituelle au mois d'août. Les chalets sont très demandés, ils seront rénovés en 2023.

10) Cession étrave du quad

La commune avait acheté une étrave en même temps qu'un quad en 2016 ; elle n'en a plus l'utilité car le quad a été changé depuis et l'étrave n'est plus adaptée au nouveau quad. Proposition de la céder au prix de 50€ en raison de sa vétusté.

Accepté à l'unanimité

11) Questions diverses

L'après-midi récréative du 18 décembre se déroulera à partir de 14H30 à la salle des fêtes
M. THION annonce que la nouvelle course pédestre à Dourbies est prévue le 19 août 2023, les acteurs se réunissent et le projet avance.

Fin de séance 18h15.

Signature des conseillers

ALBE Jean-Luc
Absent excuse



BALSAN Laurent

ESCANDE Renaud



JOSSINET Gaëlle



LEBEAU Irène



PONCELET Jean-Marie
Absent

RAGUES Christian
Absent

SANCH Chantal
Absente

SAUVAIRE Marc

THERIC Corinne



THION Jean-Claude